XVIIIe ANNÉE — N° 6060 — SAMEDI 29 JUIN 1907

LA CROIX
DE ROUBAIX-TOURCOING

5 CENTIMES — 84, Grande-Rue 84. — 85, Rue des Ursulines — 5 CENTIMES

Bureaux — LILLE, 15, RUE D'ANGLETERRE, 15, LILLE. — TÉLÉPHONE : 672 — (POUR PARIS : 5, rue Bayard, 5)

La Journée

M. Marcellin Albert est rentré à Argeliers.

—o—

Le Comité d'Argeliers repoussa le projet sur la fraude et les promesses de M. Clemenceau et décide de continuer son mouvement.

Mgr l'évêque de Carcassonne a visité à Narbonne les victimes des fusillades et prié pour les morts aux tumulus élevés là où ils sont tombés.

Le 17e de ligne est arrivé sans encombre à Gap.

Une double mutinerie s'est produite à Avignon dans les casernes du 58e de ligne et du 7e génie.

—o—

Le Conseil des ministres s'est occupé de l'agitation dans le Midi, du cas de M. Andrieujeule qui sera déféré au Conseil supérieur de la magistrature et des incidents du 58e à Avignon.

Le gouvernement repousse comme anticonstitutionelle la motion de libération des prisonniers.

—o—

Au début de la séance, d'aujourd'hui mardi, M. Ceufant a déposé une motion tendant à étendre la consommation du vin dans l'armée.

—o—

Le Sénat continue aujourd'hui la discussion de la loi sur les engrais et nomme la Commission pour la loi contre le sucrage des vins.

—o—

Des informations ont annoncé des faits très graves de révolte qui se seraient passés à bord du « Victor-Hugo ».

Un démenti officiel est opposé.

—o—

Le procès antimilitariste continue devant la Cour d'assises de la Seine.

—o—

ÉTRANGER. — Sir Campbell-Bannerman a exposé à la Chambre des communes son projet pour la réduction des pouvoirs de la Chambre des lords.

— Quelques nouveaux troubles ont eu lieu, hier, à Lisbonne. Le roi serait en désaccord avec France.

— La troisième et la quatrième Commissions de la Conférence de La Haye se sont réunies, hier. Plusieurs propositions intéressantes leur ont été soumises.

— Le gouvernement portugais a ordonné la fermeture des clubs républicains.

ROME

Mission persane au Vatican

Le Pape a reçu en audience solennelle la mission extraordinaire envoyée par le Chah de Perse pour lui notifier son avènement. Elle est formée de quatre personnes, dont l'ambassadeur, Mahmoud Khan Alaolmolk.

L'ambassadeur a lu une adresse affirmant la résolution du nouveau sultan de maintenir les bonnes relations avec le Saint-Siège et de continuer la protection dont jouissent les catholiques persans. Le Pape a répondu en reconnaissant les excellents rapports qui existent entre l'empire persan et le Saint-Siège, en remerciant pour la protection bienveillante accordée aux catholiques de la Perse qui peuvent ainsi pratiquer librement leur religion et vivre tranquilles. Le Pape charge l'ambassadeur d'exprimer sa gratitude au sultan pour un tel bien qu'il regarde comme fait à lui-même. Il souhaite au nouveau prince que la Providence lui accorde de longues années et un gouvernement tranquille et prospère.

La mission rendit ensuite visite au cardinal Merry del Val, puis elle se rendit à la basilique Saint-Pierre. B. S.

ABONNEMENTS DE VACANCES

« **Croix** » **quotidienne** (six pages). — Pour la France et l'Algérie : 1 franc par mois, plus 0 fr. 50 de frais de bandes, soit :

1 fr. 50 pour un mois;
2 fr. 50 pour deux mois;
3 fr. 50 pour trois mois ;

Ce prix de faveur est réservé aux abonnés servis habituellement par nos Comités et n'est accordé que sur la demande du directeur du Comité.

MM. les séminaristes peuvent recevoir la *Croix* à ce tarif pendant les vacances.

« **Noël** ». — Pendant les mois d'août et septembre, en France et en Algérie, le *Noël* est envoyé moyennant la somme de 1 franc et 1 fr. 50 pour l'Union postale. Chaque semaine, un numéro de 32 pages.

« **Mois littéraire et pittoresque** ». — Pour les mois de juillet, août et septembre :

2 francs pour la France;
3 francs pour l'Union postale.

« **Cosmos** ». — Pendant les mois d'août et septembre, en France et en Algérie, le *Cosmos* est envoyé moyennant la somme de 2 francs.

« **Questions actuelles** ». — Pendant les mois de juillet, août et septembre, en France et en Algérie, les *Questions actuelles* sont envoyées moyennant la somme de 1 franc.

DEMANDER D'URGENCE

la deuxième édition, revue et corrigée, du fascicule de *Livres et Images*, consacré aux

LIVRES DE PRIX

qui paraît aujourd'hui même sur 32 pages, avec 29 gravures. Importantes réductions aux professeurs et directeurs d'institutions. Envoi gratuit sur simple demande. Paris, 5, rue Bayard

LE PRIX DE LA VIANDE

Il ne faut pas voir de corrélation entre la cherté du blé dont nous entretenions, il y a quelques jours, nos lecteurs et l'élévation du prix de la viande dont nous voudrions leur parler aujourd'hui. Les deux faits sont coexistants, mais sans aucune dépendance réciproque. Et, cependant, chose curieuse, les mêmes causes, quoique de natures diverses, ont produit les mêmes effets. Pour le bétail aussi c'est la décroissance de la production étrangère, d'une part, et comme conséquence, la façon d'agir de nos agriculteurs, ce sont, d'autre part, les conditions climatériques auxquelles notre pays est soumis, qui ont provoqué surtout la hausse persistante de ces dernières années.

Voici, d'ailleurs, sur cette hausse, ses raisons et ses suites, les détails qu'ont bien voulu nous fournir des personnes compétentes.

La viande de bœuf qui valait, il y a quelques mois, de 0 fr. 70 à 0 fr. 90 le demi-kilo, coûte aujourd'hui un franc environ. Le mouton et le veau se vendent par livre de 0 fr 10 à 0 fr. 15 plus cher que l'an passé à pareille époque, le porc de 0 fr. 30 à 0 fr. 40.

La faute en est un peu à la sécheresse de 1906 qui a appauvri les troupeaux, un peu aussi aux épidémies de fièvre aphteuse qui ont réduit le nombre des têtes de gros bétail notamment, mais avont tout aux achats étrangers sur notre marché et au renchérissement de la main-d'œuvre à la campagne.

Les Allemands et les Suisses ont souffert et souffrent encore d'une véritable disette de viande; aussi sont-ils venus chez nous s'approvisionner. Nos départements de l'Est qui, jadis, achetaient des porcs outre-Rhin pour fabriquer une charcuterie renommée et satisfaire à leur consommation habituelle, en fournissent aujourd'hui à nos voisins, à ce point que l'élevage dans ces régions a pris un essor remarquable.

De l'accroissement général des prix qui est résulté de nos exportations, les éleveurs français ont profité pour vendre, ce qui explique la diminution de notre troupeau national, et, par suite, la continuité de la hausse. Ainsi, on peut évaluer à 3 millions de têtes la décroissance du nombre des moutons en France depuis quatre ou cinq ans, et si il ne se faisait pas vers Paris un envoi très actif de porcs hollandais qui pour un sixième approvisionnent actuellement la capitale, nos producteurs pourraient encore élever leurs prétentions sans satisfaire à la demande.

Puis les grèves agricoles et les avantages qui s'en sont suivis pour les ouvriers des champs ont forcé les paysans à céder leur bétail plus cher pour rentrer dans leurs fonds. Les faucheurs, pour ne parler que d'une catégorie de journaliers dont le travail intéresse l'éleveur, gagnent aujourd'hui des salaires d'un quart au moins supérieur à celui qu'ils touchaient il n'y a pas encore bien longtemps. Les frais généraux ont augmenté, il est tout naturel que le prix de vente des produits agricoles ait suivi une progression analogue.

Enfin une dernière explication du renchérissement de la viande, est le désir général de bien-être et de confort qui se fait sentir jusque dans l'alimentation. On ne veut plus, dans aucune classe de la société, se contenter de morceaux dits de troisième catégorie. Tout le monde veut maintenant manger des biftecks ou des côtelettes; il était total que ces parties du corps de l'animal plus demandées se vendent plus cher.

Toutes ces raisons ne permettent guère de croire à une baisse prochaine, sauf au cas possible avec les pluies nombreuses de ces jours derniers, où la récolte de fourrage se faisant dans de mauvaises conditions, il deviendrait nécessaire pour les éleveurs de réduire leurs troupeaux dont la nourriture serait mal assurée dans l'avenir. Mais alors avec cet appauvrissement du troupeau, il faudrait redouter pour l'an prochain un nouvel accroissement des prix.

On peut, cependant, prévoir à coup sûr, pour Paris, tout au moins, une certaine détente dès le fin de ce mois de juin; car c'est un phénomène constant ici que du début de janvier à l'époque du Grand Prix, avec une courte période de calme pendant le Carême, le prix de la viande s'élève. Durant les six mois compris entre ces deux dates, la grande ville est, en effet, quelque peu surpeuplée de gens aisés ou riches qui ne regardent pas à payer plus cher un gigot ou une côtelette.

Avec leur départ prochain, les cours, comme chaque année, ne manqueront manquer de baisser : le marché de Paris réglant le marché français, c'est dans le pays entier sauf aux lieux de villégiature que la viande coûtera meilleur marché.

Il n'en demeurera pas moins que le prix de la viande restera toujours élevé par rapport à ce qu'il était, il y a seulement vingt ans, car la consommation croît en France notamment beaucoup plus vite que la production. On ne se contente plus dans les campagnes surtout et dans les milieux ouvriers du morceau de bœuf ou de porc mangé le dimanche. Et c'est là, après les raisons de la hausse actuelle que nous exposons, dans cet article, la cause essentielle de la cherté croissante que nous entendons déplorer par nos mères et nos aïeules ravivant le bon vieux temps « où la vie était pour rien ».

M. E.

Gazette

Des économies

M. Caillaux vient d'envoyer à chaque ministre la lettre suivante :

« Monsieur le ministre et cher collègue,

» Je me permets de vous reprendre qu'au cours d'une de ses dernières séances, le Conseil des ministres a décidé qu'à l'avenir les administrations dépendant de l'Etat auront à faire usage, pour leur correspondance, d'une feuille de papier simple, la double feuille n'étant maintenue que lorsque l'étendue du texte l'exigera.

» Je crois devoir vous signaler l'intérêt que présente pour la réalisation des économies à provenir de la nouvelle mesure l'exécution aussi prompte que possible de la décision intervenue, et je vous prierai de vouloir bien donner, dès maintenant, les instructions nécessaires aux services placés sous vos ordres. »

C'est vrai qu'il n'y a pas de petites économies, même pour combler un gouffre !... Mais je ne crois pas que celle-là bouche même une partie du trou ouvert par les 4 millions d'augmentation du traitement des sénateurs et députés !

La fête du soleil

Elle vient d'avoir lieu, dans les ténèbres et sous l'averse, à la Tour Eiffel, heureuse d'avoir enfin trouvé son utilisation... La Tour Eiffel sert une fois par an à cette manifestation de la Société astronomique.

M. Deslandres s'est plaint avec douceur que nos contemporains n'accordent pas au soleil toute l'attention qu'il mérite. Dame ! quand cet astre capricieux laisse passer tout un printemps sans se montrer...

— Si, calcule M. Dautresme, chaque Française donnait seulement un sou par an pour le soleil, cela ferait plus d'un million, avec quoi l'on achèterait de beaux instruments, qui permettraient de voir le soleil avant 9 heures du soir !

Après ce petit calcul, et toujours pour célébrer le soleil, M. d'Arsonval a fabriqué de la neige carbonique ; M. Ramean, chose plus glaçante encore, a dit des vers.

Puis les invités sont redescendus, grelottants, dans la nuit.

Pourquoi les femmes parlent plus que les hommes

Cela tient, c'est le Dr Marage qui le dit, à un détail de conformation physique.

Nous, les hommes, nous avons les anches longues.

Elles, les dames, ont les anches courtes. Tout est là.

Voici trois petits tubes en métal terminés chacun par une membrane de caoutchouc. Ils diffèrent par la taille. Ils diffèrent par le son que l'on en peut tirer.

Ainsi en sera-t-il de trois larynx inégalement grands.

Or, le travail à fournir, qu'on soit homme, femme ou enfant, pour émettre un son est égal au produit du volume de l'air expiré par la pression de ce dernier au moment où il traverse le larynx.

Ce travail est beaucoup plus pénible chez l'homme qu'il ne l'est chez la femme.

Et par ses expériences, le Dr Marage a trouvé que le débit de l'air, au cours d'une conversation, oscillait, entre les deux sexes, de 300 litres à 2 070 litres à l'heure ; que, d'autre part, la pression nécessaire pour faire vibrer les cordes vocales de l'un était de 57 kilogrammètres à l'heure, tandis qu'elle n'était chez l'autre que de 14 kilogrammètres 500, et, que par conséquent, à ardeur égale, la femme se fatiguait, à parler, quatre fois moins que son interlocuteur.

Voilà qui est concluant.

Que sera-ce quand nous aurons des femmes au Parlement ?

L'autorité paternelle

L'autorité paternelle a été partout l'une des bases de l'ordre social. Selon toutes les religions, elle est instituée par la loi divine ; mais elle est à son tour la plus ferme appui du pouvoir.

L'intervention du père et de la mère a été de tout temps le plus sûr moyen de communiquer de bonne heure aux enfants la crainte de Dieu, l'amour du prochain et la foi en la vie future. Là se trouve la véritable source des croyances. Le dévouement du clergé le plus respectable ne saurait tenir lieu des influences qui agissent ainsi sur le jeune âge au foyer paternel.

F. Le Play.

LE CLERGÉ ET LES VIGNERONS

On nous signale de divers côtés qu'on fait courir avec insistance, pour discréditer le mouvement des viticulteurs, le bruit qu'il est dirigé par le clergé.

Il y a des gens assez ignorants de la situation dans le Midi pour croire sur parole ceux dont le but unique est de cacher la vérité sur la misère réelle créée dans cette région par la protection dont ont joui les fraudeurs. Le mouvement est *économique* et embrasse un pays dont toute la députation, à une exception près, est blocarde.

Ce qui est vrai, c'est que le clergé, sachant les souffrances des viticulteurs, leur témoigne une cordiale sympathie.

Dès les premières manifestations, on vit quelques curés accompagnant leurs paroissiens dans les cortèges. Au meeting de Montpellier, la plupart des communes étaient accompagnées de leur clergé. Tout le monde du reste y était.

Le peuple, de son côté, sent cette sympathie et en est reconnaissant.

C'est ainsi qu'un groupe des prêtres ariégeois, se rendant à Perpignan pour assister au sacre du nouvel évêque, se croisa d'une façon tout à fait fortuite avec les viticulteurs qui rentraient du grand meeting tenu la veille à Montpellier. Au lieu d'être salués au passage par des réflexions plus ou moins gouailleuses, ils furent l'objet d'une ovation des plus sympathiques.

LE MAL FAIT

Que M. Clemenceau ait dit à Marcellin Albert : « Allez réparer le mal que vous avez fait », bien que Marcellin le démente, c'est possible. Car cet homme a toutes les audaces.

Mais que le mal ait été fait par Marcellin Albert, cette prétention de M. Clemenceau constitue le plus affronté des paradoxes. Tant de mal ne peut être fait ni en un jour, ni par un seul homme. Il ne peut être fait que lentement, progressivement, patiemment, mais résolument, chaque jour apportant sa ruine, et par un régime d'arbitraire, de désorganisation de tout, d'injustice criante et de dilapidation folle.

Parmi les maux de l'heure présente, un des plus grands, parce que c'est un des moins réparables, est à coup sûr le germe de sédition militaire qui commence à poindre dans l'armée.

Ce mal-là est si grave et peut entraîner des conséquences si redoutables que j'ose à peine le signaler : est-ce donc Marcellin Albert qui en est l'auteur? Est-il un homme qui serait capable de l'inoculer au corps le plus sain, le plus robuste, le plus noble de tout le territoire français ? Non, mais ce qu'un homme ne peut faire, un régime l'a fait.

Depuis le général André qui a introduit la délation dans l'armée et s'est désaisi de l'avancement des officiers, pour le remettre aux mains de la Chambre, jusqu'au général Picquart qui, docile aux ordres des caporaux bottiers, a constamment frappé les généraux que ceux-ci lui marquaient pour la disgrâce, et qui n'a pas perdu une occasion d'avilir l'autorité des officiers vis-à-vis de leurs hommes, rien n'a été négligé pour pénétrer l'armée du germe mortel de rébellion.

Un homme ne pouvait faire cela ; seul, un régime pouvait le faire.

La révolte du Midi ne peut pas davantage être le fait d'un homme ; elle est le résultat d'un régime.

Nulle région n'est plus attachée aux institutions actuelles que le Midi ; nulle n'a fermé plus obstinément l'oreille aux avertissements que les hommes qui tenaient le pouvoir sous ces institutions la conduisait à sa ruine ; nulle n'a confondu avec plus d'avuglement les institutions avec les hommes dans son amour et dans son dévouement ; et pourtant, débusquée de son amour et de son dévouement par la misère, c'est elle qui donne le signal de la révolte.

Et c'est elle qui devait le donner, parce que c'est elle qui, ayant eu le plus de confiance, est la plus déçue.

Quand le gouvernement persécutait les catholiques, quand il méprisait leur liberté, quand il faisait litière de leurs droits, quand il semait la corruption, quand il se faisait rendre des services par la justice, en vain avons-nous crié au Midi :

— Prenez garde, quand on entre dans cette voie, on ne s'arrête pas !

— C'est notre gouvernement, ce sont nos hommes, nous répondait-il ; nous ne saurions craindre qu'ils se tournent jamais contre nous, nous avons confiance en eux.

Et quand il a vu la fraude organisée le ruiner impunément, le gouvernement la protéger jusque dans l'enceinte des tribunaux, quand il a vu le *fait du prince* s'exercer contre lui aussi bien que contre nous, quand il a vu son sang couler aussi abondamment que le nôtre, alors il a eu la colère des époux outragés, cette colère que les jurys absolvent comme passionnelle. Il est révolté. Qui a fait la révolte ? Ce n'est aucun des révoltés, pas plus Marcellin Albert que Ferroul ; c'est le régime imposé à la France par les hommes au pouvoir, c'est le régime, sourd aux cris de détresse, attentif aux spéculations véreuses, protecteur des fraudeurs de toute nature, fraudeur lui-même en toute matière, électorale, administrative ou judiciaire.

Tant va la cruche à l'eau....

A cette heure, elle déborde.

Qui a fait la révolte ? Le gouvernement, le gouvernement seul qui l'a provoquée par ses exactions, qui l'a encouragée par sa faiblesse, qui l'a exaspérée par sa violence, qui la perpétue par ses maladroites jongleries, qui est incapable de l'apaiser, précisément parce qu'il en est l'auteur.

A notre tour, nous lui disons :

— Réparez le mal que vous avez fait.

Et nous lui en fournirons le moyen, en ajoutant :

— Allez-vous-en.

J. B.

Instructions épiscopales relatives aux biens ecclésiastiques

Mgr Gnérard, évêque de *Coutances*, rappelle à ses diocésains les peines canoniques dont sont passibles les acquéreurs de biens d'Eglise.

Nos Très Chers Frères,

Nous croyons le moment venu de vous rappeler que l'Eglise interdit, sous peine d'excommunication, à tout catholique de se rendre acquéreur d'un bien, meuble ou immeuble, appartenant ou ayant appartenu à un établissement, soit ecclésiastique soit religieux.

En conséquence, encourrait l'excommunication, quiconque achèterait, *pour son usage personnel et sans l'autorisation pontificale*, les immeubles ou les meubles appartenant :

1° A notre mense épiscopale ;

2° A notre grand et à nos anciens petits séminaires ;

3° Aux cures et aux Fabriques ;

4° Aux communautés religieuses.

Si quelqu'un osait transgresser cette défense, il ne pourrait recevoir l'absolution des censures, ni être admis aux sacrements même à l'heure de la mort, ni, après son décès, être honoré de la sépulture chrétienne, qu'à la double condition :

1° D'avoir désavoué publiquement l'acte coupable qu'il aurait commis ;

2° *D'avoir restitué* les biens dont il se serait indûment rendu possesseur.

La peine de l'excommunication et l'obligation de restituer atteignent, même les acheteurs de seconde main, ainsi que les héritiers des acquéreurs; elles frapperaient donc ceux qui, après la dévolution, acquerraient de l'établissement bénéficiaires les biens dont l'Eglise a été dépouillée.

Par meubles, il faut entendre, non seulement les objets mobiliers, mais encore les titres de rentes et les récoltes de toute nature.

Il y aurait au moins *faute grave* à prendre en location les biens d'Eglise ci-dessus mentionnés ou à en renouveler le bail sans y avoir été régulièrement autorisé par nous.

Toutefois, le Souverain Pontife tolère, à certaines conditions, dont l'évêque est juge, que l'on continue un bail passé avant le 13 décembre 1906, s'il ne peut être résilié sans un grave dommage.

Nous connaissons votre respect pour la sainte Eglise, Nos Très Chers Frères; aussi nous ne doutons pas de la fidélité avec laquelle vous vous conformerez à ses décisions. L'impiété les accueillera peut-être avec dédain ou avec colère ; laissez l'impiété sourire ou s'irriter. Pour vous, n'oubliez pas que Dieu ratifie les sentences de ses représentants sur la terre, et, à l'heure providentielle, il se charge lui-même d'en assurer l'exécution ; après la grande Révolution, beaucoup l'ont appris à leurs dépens.

Donné à Coutances, le 16 juin 1907.

† Joseph,
évêque de Coutances et Avranches.

LA CRISE VITICOLE

Le mot d'ordre d'Argeliers : Résistance pacifique !

Le projet sur la fraude et les promesses de Clémenceau sont repoussées par le Comité d'Argeliers

Le 17e de ligne est arrivé à Gap

Une double mutinerie s'est produite à Avignon

Marcellin Albert est rentré, hier, dans son village d'Argeliers où la population tout entière l'attendait précédée de sa mère courbée sur son bâton, qui ne cessait de répéter : « Ah ! le brava enfant ! le brave enfant ! » Il a été longuement acclamé.

Après s'être isolé pendant quelques instants au milieu des siens, Marcellin Albert monte sur le petit toit de sa maison et, de là, dominant la foule, prononce les paroles suivantes :

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,
Chers Frères,

Je viens d'accomplir une mission. Comme j'attends beaucoup de personnes qui doivent prendre connaissance de ce qui avait passé entre le président du Conseil et moi, patientez encore une demi-heure. Tout ce que je fais, je le fais au grand jour. Je vous parlerai dans un instant.

La foule applaudit et attend patiemment aux abords de la maison.

Après une attente de trois quarts d'heure, Marcellin Albert réapparaît sur le toit de son café, et, devant la foule attentive, fait la déclaration suivante :

Les décisions que nous avons à prendre ne sont pas terminées, si elles l'étaient ce soir, je vous les ferais connaître. Mais il vaudrait mieux attendre à demain.

A ce moment, une voix sortie des assistants s'écrie :

— Etes-vous libre?

— Je suis libre de mes actions.

Un autre insiste et Marcellin reprend :

— Je n'ai pas de temps limité. Je suis libre de ma personne.

Marcellin Albert a ainsi raconté son voyage à Paris :

— Ce qu'ont dit les journaux est inexact; je n'ai pas donné mon nom au concierge de la place Beauveau, mais j'ai simplement remis une lettre à l'huissier de service, qui l'a portée au président du Conseil, et j'ai attendu.

J'ai dit à M. Clemenceau : « Je suis un honnête homme, un sincère républicain, un homme d'honneur, j'ai fondé le cercle radical-socialiste », et j'ai ajouté : « Si je n'ai pas provoqué moi-même mon arrestation, c'est que je voyais 5 000 cadavres couchés sur le sol ».

Je suis resté à Argeliers quand on me croyait à Paris; j'étais à Paris quand on me disait à Argeliers.

Je suis parti à pied, avec une casquette de chauffeur et une paire de lunettes bleues. J'ai voyagé, tantôt en voiture, tantôt en automobile, tantôt en chemin de fer. Je suis arrivé seul à Paris où je possède des amis et des parents.

Aux reproches que m'a faits M. Clemenceau j'ai répondu que si j'avais bien ma part de responsabilités, lui aussi avait la sienne.

M. Clemenceau m'a dit :

— Rentrez chez vous obtenez que tout rentre dans la légalité.

— Et si je n'obtiens pas ce résultat? répliquai-je.

— Alors, vous irez vous constituer prisonnier à Montpellier.

— La tâche sera rude. La foule est saoule (*sic*) de ma voix. Je ferai ce que j'ai promis, je tiendrai mes engagements.

Les journaux sauront tout. Une lettre sera écrite.

M. Clemenceau est entêté, mais je le suis autant que lui. Je remplirai mon devoir jusqu'au bout, et si je ne réussis pas, je sais ce qui me reste à faire.

Firai me constituer prisonnier.

Le Comité d'Argeliers s'est réuni dans la soirée sous la présidence de M. Marcellin Albert. Celui-ci a rendu compte de la mission que lui avait confiée le président du Conseil qui l'avait chargé de faire les propositions suivantes :

Le président du Conseil s'engage, si les fédérés rentrent dans la légalité, à élargir les prisonniers et à tendre une main amie à la viticulture, à retirer les troupes, à faire œuvre de clémence.

La réunion, commencée à 8 heures, a duré jusqu'à 10 heures du soir.

Finalement, après discussion, l'ordre du jour suivant, auquel se serait rallié M. Marcellin Albert, a été voté :

Devant l'insuffisance absolue de la loi élaborée actuellement, devant l'imprécision des promesses de M. le président du Conseil, les Comités représentés à la réunion de ce soir décident de continuer le mouvement calme et pacifique, jusqu'à satisfaction et de proposer à tous les Comités fédérés l'acceptation de la présente décision.

Mgr l'évêque de Carcassonne visite les blessés et prie pour les morts

Mgr Beuvain de Beauséjour, évêque de Carcassonne, est arrivé hier à Narbonne, accompagné de son vicaire général, M. le chanoine Cantegril. L'archiprêtre de Narbonne, M. l'abbé Andrieux, l'attendait à la gare, entouré de ses vicaires et de nombreux prêtres de la ville. Le vénérable prélat est venu pour visiter les blessés des fusillades de ces jours derniers et donner une dernière bénédiction aux morts.

Dès son arrivée, Monseigneur se fait conduire sans retard aux domiciles des blessés soignés dans leur famille ; il est partout accueilli avec un profond respect. Cette visite produit une excellente impression sur les familles des victimes, et c'est les larmes aux yeux que le prélat reçoit les remerciements de tous.

Il se rend ensuite à l'hôpital. L'administration des hospices et les religieuses de Saint-Vincent de Paul, prévenues de sa visite, l'attendaient à l'entrée principale et le conduisent dans les salles où sont soignées les blessés civils et militaires. Il adresse à tous des paroles de consolation et leur témoigne la sympathie douloureuse qui a ému tout le clergé du diocèse à la nouvelle des événements tragiques dont Narbonne a souffert.

La visite de l'hôpital terminée, l'évêque se rend sur la place de l'Hôtel-de-Ville et fait un pieux pèlerinage autour des tumulus qui marquent la place où sont tombés les morts et les blessés de la journée du 20 juin. A chacun, il s'arrête et il prie quelques instants. La foule qui, depuis l'arrivée du prélat, l'a suivi dans ses diverses pérégrinations, paraît très émue.

A 4 heures, Mgr de Beauséjour reprenait le train pour Carcassonne.

Les médecins travaillent pour leurs confrères emprisonnés

Imitant leurs confrères de Narbonne, les médecins de la commune de Saint-Thunique se sont entendus pour assurer le service du Dr Sentl, membre du Comité d'Argeliers, actuellement écroué à la prison de Montpellier. Les honoraires seront intégralement versés au prisonnier.

Une contre-enquête prescrite par M. Clemenceau

M. Clemenceau, président du Conseil, a prescrit une contre-enquête au sujet des conditions réelles dans lesquelles la troupe et les gendarmes ont dû faire usage de leurs armes à Narbonne.

Une longue conférence au ministère de l'Intérieur

Le président du Conseil a eu une assez longue conférence hier soir, au ministère de l'Intérieur, avec les ministres de la Guerre, de la Marine, des Travaux publics et M. Barbot-Beaupré, premier président de la Cour de cassation. M. Clemenceau a reçu aussi le général Feldmann, commandant les forts de Paris.

Les incidents de Perpignan

M. Mouret, juge d'instruction, a entendu hier après-midi diverses personnes soupçonnées de faire partie de la bande d'émeutiers qui mirent le feu à la préfecture le 20 juin. Le sieur Fagel, épicier, à 7 heures, a été conduit en voiture, escortée par des agents, à la maison d'arrêt.

La troupe continue à garder la préfecture.

Perpignan, 25 juin. — Les rues avoisinant la préfecture sont toujours gardées militairement.

Le Palais de justice de Perpignan

A la suite des arrestations d'émeutiers opérées ces jours derniers et en vue de prévenir les troubles, on a donné des consignes plus sévères aux agents de l'autorité. Toutes les personnes qui circulent dans les rues sont accompagnées.

Double mutinerie à Avignon

Au 58e de ligne

Hier, à 5 heures du soir, le colonel Saint-James, du 58e de ligne, arrivant à la caserne, a été entouré par 150 à 200 soldats qui l'ont sifflé et hué, voulant sortir. Le colonel a autorisé la sortie, si les soldats promettaient de rentrer à 8 heures. Le calme est revenu.

A 8 heures, une bande de 400 soldats, entourée et suivie par un millier de civils chantant l'*Internationale*, est arrivée à la